DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2022

Présents : Mme FECHTER Astrid, M. BRENCKLE Gilbert, Mme TIMMEL Catherine, Mme LANG Nadine, M. CASPAR Georges, M. BRENKEL Maurice, M. STUDY Gilbert, M. FORSTER Claude, Mme GAST Christine, Mme MARTIG Christiane, Mme FISCHER Stéphanie.
Absents excusés : MM. HEINTZ Roland, FISCHER Didier, DUMINGER Paul

Est désignée secrétaire de séance : Mme FECHTER Astrid

2022 – 19 : Travaux d'aménagement de la voirie Rue de l'église/Rue de Stundwiller (Demande DETR)

Vu le dossier déposé au titre de la DSIL 2022 pour les travaux sus- mentionnés,
Considérant les différentes catégories d'opérations spécifiquement retenus au titre de la DSIL et de la DETR,
Afin de mieux répondre aux critères requis, le Maire propose de revoir le dossier et de déposer un nouveau dossier au titre de la DETR, dans le cadre de travaux de transition énergétique et de sécurisation et d'aménagement de l'espace public en agglomération,

Le Maire présente le projet estimatif et descriptif revus par le Bureau BEREST,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,
DECIDE :
d'approuver ce projet dont le coût d'objectif est évalué à 980 763,50.- € HT (Divers honoraires et maîtrise d'œuvre compris),

de créer les ressources nécessaires au financement et de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,

d'approuver le plan de financement ci-après :
. Fonds libres : 268 458,50 €
. DETR : (40%) : 392 305.- €
. Département : 200 000.- €
. C.E.E : 20 000.- €
. Emprunt : 100 000.- €

2022 –20 : Location Terrains communaux – Mode de recouvrement

Vu l'adhésion de la Commune à l'application « payfip »,
Vu le nombre peu important de factures,
Le Maire propose que pour le recouvrement du fermage 2022, il ne soit plus établi un rôle de recouvrement, mais que le loyer des terrains communaux soit encaissé par l'émission de titres individuels au nom de chaque locataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de l'encaissement du loyer des terrains communaux par émission de titres individuels à compter du recouvrement de la période de 2022.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 – 21 : Avis sur l'arrêt du Programme Local de L'habitat (PLH)

Le Maire explique les grandes étapes de l'élaboration du Plan Local de L'habitat (P.L.H.) dont l'objectif est de créer une politique cohérente au plus proche des besoins communaux du territoire. Le Maire précise que le PLH a fait l'objet d'un arrêt par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt lors de sa réunion du 28.09.2022, et que les conseil municipaux disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur le PP.L.H.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à l'arrêt du PLH tel que présenté.

2022 – 22 : Schéma directeur de développement d'infrastructures ouvertes au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) du PETR

M. le Maire informe que le comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord souhaite lancer la procédure du Schéma directeur de développement d'infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE).

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement de la démarche par le PETR de l'Alsace du Nord.

2022 –23 : Virement de crédits

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, adopte la modification suivante au Budget :
Section d'investissement
Dépenses : CH 041 C/ 2184 + 50.- €
Recettes : CH 041 C/ 10251 - 50.- €